

SAISON 2024 / 2025



**DISTRICT DE FOOTBALL
TARN ET GARONNE**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Réunion du 19 SEPTEMBRE 2024

PROCES VERBAL N°1

Président : Jean Jacques Royer.

Présents : Jean Michel Esnault, Jean Pierre Faure, Abdelhak Loukarfi, Dany Sowinski.

Participant par téléphone : Mohamed Setterrahmane, Géraud Couderc.

Secrétaire de séance : Jean Michel Esnault.

1. Liste des arbitres ayant pas renouvelé leur licence après le 31/08/2024

Lucien Jenck (Confluences) licence renouvelée le 03/09/2024
Radhouan Zahir (Neutre) licence renouvelée le 04/09/2024
Youssef Radoini (Montauban FC 82) licence renouvelée le 06/09/2024
Pierre Mayindi Safi (Montbartier) licence renouvelée le 18/09/2024

A la lecture de l'article 33 du statut de l'arbitrage, les arbitres ci-dessus ne peuvent pas couvrir leurs clubs pour la saison 2024/2025.

2. Liste des clubs de district non en règle au 31/08/2023:

MALAUSE (509294) : Manque 1 arbitre 1ere année
SEPTFONDS (540693) : Manque 1 arbitre 1ere année

1ère année : 2 mutés en moins pour la saison 2025/2026 et sanction financière de 50 €

Ses 2 clubs sont invités à présenter des candidats arbitres aux formations initiales en arbitrage lors des sessions organisées par la CDA avant le 28 Février 2025.

3. Liste des clubs de ligue non en règle au 31/08/2023 :

A la demande la CRSA, les clubs de ligue n'apparaîtront plus pour information dans le PV du district. Les informations seront transmises par la CDSA 82 directement à la CRSA qui les validera et les fera apparaître dans le PV ligue.

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn et Garonne de Football dans les conditions de forme et de délai prévues dans l'article 190 des RG de la LFO.

Sous réserve de l'approbation du Comité Directeur

Le président

Le secrétaire de séance

Jean Jacques Royer

Jean Michel Esnault

.....